



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE du 16 / 11 / 2023



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE

Inspectrice de l'éducation nationale : Mme GERVAIS Catherine

MEMBRES VOTANTS

ELUS	Présent	Excusé	ELUS	Présent	Excusé
Boz : GIRAUD Alain		X	SIVOS :		
BOYAT Dominique	x		GUICHARD Coralie	x	
Ozan : PESENTI Marie-Jeanne	x		THEVENARD Nathalie	x	
BOURDON François	x				
Reyssoze : PELUS Agnès		x			
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE	Présent	Excusé	DDEN	Présent	Excusé
Directeur Boz : MATHY Frédéric	x		D.D.E.N Boz : LOUBEJAC Marie-Claude	x	
MATHY Murielle	x		ROSSET Danièle	x	
Directrice Ozan : GROSSIORD Alexandra	x		D.D.E.N Ozan : COULAS Pascal	x	
LUSSIAUD Karine	x		LOUBEJAC Yves	x	
DUPAQUIER Philippe	x		D.D.E.N Reyssoze : DEGAY Jean-Luc		x
Directrice Reyssoze : FOURNERET Florence	x		DUPASQUIER Claude		x
RABUEL Valérie	x				
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES 7 votants maximum	Présent	Excusé	REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES 7 votants maximum	Présent	Excusé
AUCLAIR Camille	x		LEMARCHAND Aurélie	x	
BALON Elodie		x	MINET Maëlle		x
CORGET Pauline	x		PACORET Leslie	x	
DELISLE DE BAIZE Angélique		x	PAQUELET Sandra		x
DOR Adeline	x		PEYROT Dominique		x
JANNEQUIN Billy	x		ROUXEL Laetitia	x	
GAMBIN Amandine	x		SENER Mylène		x
PARTICIPANTS AVEC VOIX CONSULTATIVE	Présent	Excusé	PARTICIPANTS AVEC VOIX CONSULTATIVE	Présent	Excusé
ATSEM Florence Borjon-Piron	x		ATSEM Nadine Boyat		x
ATSEM Anne Fossard	x				

Ordre du jour :

Proposition d'ordre du jour :

- Présentation des membres du conseil
- Dates des prochains conseils
- Résultat des élections des parents *
- Effectifs et répartitions du RPI pour l'année scolaire 2023-2024 *
- Vote du règlement intérieur du RPI *
- Sécurité dans les cantines
- Usage de la salle de classe fermée à Reyssoze
- Modalités d'accompagnement des élèves en difficulté – plaquette RASED *
- Echanges autour des notions de harcèlement/intimidation à l'école
- Journées portes-ouvertes sur le RPI et/ou matinée des parents
- Questions transmises/diverses

* Documents transmis avec l'invitation :

a- les résultats des élections des parents.

b- les effectifs et répartitions du RPI pour l'année scolaire 2023-2024.

c- le règlement intérieur du RPI pour relecture. Aucune modification n'est à ce jour proposée.

d- les modalités d'accompagnement des élèves en difficulté.

Avant de commencer ce premier conseil d'école, l'assemblée a une pensée toute particulière pour Madame Pauline Tomassi, maman de Nino (5^{ème}) et Lila (CM1) décédée subitement début octobre. Adultes et enfants du RPI sont sous le choc et se joignent à la douleur de la famille.

⇒ Sujet 1 : Présentation des membres du conseil

Les membres du conseil d'école se présentent lors d'un tour de "chaises" (pas de tables pour ce conseil en raison d'une « animation » proposée au cours de la réunion). Le rôle des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) est rappelé : nommés par l'Inspection Académique et le préfet, bénévoles, ils défendent l'école et peuvent avoir un rôle de médiation. Ils visitent les établissements et rencontrent les enseignants chaque année. Ils peuvent également rencontrer les communes ou les parents si besoin.

⇒ Sujet 2 : Dates des prochains conseils

Comme chaque année, les écoles du RPI ont fait une demande de dérogation auprès de l'Inspection Académique pour regrouper les conseils d'école des 3 écoles en un seul. Cette année, la signature des 3 directeurs a été demandée. La dérogation a été actée.

Trois conseils d'école du RPI pourront donc avoir lieu.

Jeudi 16 novembre 18 h 30 à BOZ - Jeudi 14 mars 18 h 30 à OZAN - Jeudi 20 juin 18 h 30 à REYSSOUZE. Chaque directeur présidera le conseil qui aura lieu dans sa commune.

⇒ Sujet 3 : Résultat des élections des parents

Document transmis avec l'invitation. Cette année, il y a des résultats satisfaisants avec une bonne participation des parents.

Sur le RPI, 116 votants sur 229 électeurs. 10 votes nuls. 106 voix pour la liste présentée. 14 parents ont été élus (16 parents les années précédentes mais une classe a été fermée dans le RPI) . L'abstention est donc un peu moins importante cette année. La mise en place d'un vote électronique permettrait certainement une plus grande participation au scrutin mais ce fonctionnement n'est pas encore opérationnel et risque d'être coûteux... Une décision concernant les modalités de scrutin devra être arrêtée lors du dernier conseil d'école pour l'année 2024-2025.

L'ensemble des parents élus, qu'ils soient titulaires ou suppléants sont invités au conseil d'école mais seuls 7 parents peuvent voter (un par classe).

Nouveauté cette année avec la mise en place d'un trombinoscope des représentants des parents d'élèves disponible sur le blog du RPI.

Les coordonnées des parents élus ont été diffusées aux familles dans les cahiers de liaison.

⇒ Sujet 4 : Effectifs et répartitions du RPI pour l'année scolaire 2023-2024

Document transmis avec l'invitation.

Sur le site de Reyssouze :

- Classe Valérie : 20 PS / 4 MS

- Classe Florence : 10 MS / 14 GS

TOTAL : 47 + 1EV

Sur le site d'Ozan :

Classe Karine : 6 GS + 17 CP

Classe Alexandra : 11 CP + 1 EV / 10 CE1 + 1 EV

Classe Philippe : 13 CE1 + 2 EV / 9 CE2 + 2 EV

TOTAL : 66 + 6 EV

Sur le site de Boz :

Classe Murielle : 15 CM1 + 6 EV / 6 CE2

Classe Fred : 19 CM2 + 1EV

TOTAL : 40 + 7 EV

TOTAL RPI : 153 + 14EV

M Mathy rappelle le partage difficile de certaines sections suite à la fermeture de classe avec plusieurs sites d'école pour les classes de GS , de CE2 et explique que les enseignants essaient d'informer au plus tôt les familles des répartitions envisagées.

Mme Pesenti évoque la possibilité de faire les inscriptions des futurs petits plus tôt dans l'année. Mme Fourneret répond que procéder aux inscriptions plus tôt peut effectivement se faire au niveau de l'école mais que l'on n'aura pas forcément plus d'informations sur le nombre exact d'enfants scolarisés à la rentrée prochaine. Toutes les familles ne sont pas enregistrées dans les communes, ne sont donc pas joignables. Pour d'autres familles, il faut chercher les numéros, les appeler une par une. Certaines familles s'inscrivent très tardivement, attendent un peu « la dernière minute » car elles savent que l'école publique les acceptera de toute façon. Mme Pesenti indique que le SIVOS ne peut pas appeler chaque famille, que ce serait plutôt à chaque municipalité de recenser et contacter les futurs inscrits sur sa commune. De plus sur des horaires de journées, les familles ne sont pas forcément joignables, ce qui laisse au final beaucoup d'incertitude concernant les effectifs réels et les répartitions possibles.

Mme Lussiaud rappelle qu'il y a 2 ans, 30 enfants étaient inscrits sur les listes des municipalités, qu'elle en avait noté seulement 24 suite à diverses informations recueillies et qu'au final seulement 17 petits étaient réellement venus à la rentrée, en raison de nombreux déménagements et inscriptions dans le privé.

Cette année le nombre de petits annoncés sur les listes et le nombre réel d'inscrits était assez proche. Un représentant de parent suggère de mettre des mots dans toutes les boîtes aux lettres pour informer les parents des dates d'inscription.

Mme Pesenti propose de faire un courrier mi-décembre et également de mettre des affiches pour inciter les nouveaux parents à venir inscrire leur enfant pour la rentrée 2024.

⇒ Sujet 5- Vote du règlement intérieur du RPI

Des modifications ont été apportées au règlement il y a 2 ans suite à la scolarisation obligatoire des enfants dès l'âge de 3 ans. L'année dernière un ajout a été fait concernant la scolarisation à la maison suite à un changement de la réglementation de l'instruction en famille.

Cette année, il n'y a pas de changement du règlement intérieur du RPI. Le règlement est reconduit.

Pas de vote contre ou d'abstentions.

⇒ Sujet 6 : Sécurité dans les cantines

Suite à une enquête nationale des DDEN à destination des directeurs et élus, la question est posée de savoir si, comme les écoles, les cantines ne pourraient pas :

- bénéficier d'une formation d'un ou des personnels au PPMS
- participer à un ou des exercices de sécurité incendie (évacuation) - confinement (risques majeurs) – intrusion.

Mme Pesenti rappelle que le temps pour manger est déjà très court, que l'on ne peut pas imposer une formation à du personnel qui effectue peu d'heure de présentiel, personnel qui, de plus, a souvent un double emploi. De plus cette formation aurait un coût pour le SIVOS, coût qui pourrait se répercuter sur les tarifs des repas de la cantine.

M Mathy explique que l'objectif serait dans un premier temps de réfléchir aux différentes problématiques posées dans chaque cantine qui ont des configurations de salles différentes (lieux de sortie, présence ou non d'un signal sonore, placement du détecteur de fumée .., comment chaque adulte va se comporter, se positionner..)

M Mathy précise que les exercices pourraient être imaginés en concertation avec les élus, les écoles et les pompiers de la commune. M Bourdon explique que cette sensibilisation aux gestes des premiers secours qui se fait en CM peut aussi se faire avec des enfants plus jeunes. Ils apprennent déjà à donner l'alerte par exemple.

Mme Grossiord propose de réfléchir à un nouvel atelier lors de la prochaine intervention des pompiers à l'école d'Ozan.

M Pesenti est d'accord pour proposer cette formation au personnel de cantine sous la forme de volontariat.

⇒ Sujet 7 : Usage de la salle de classe fermée à Reyssouze

Mme Fourneret explique que la troisième classe de l'école maternelle de Reyssouze reste fermée avec du mobilier, du matériel entreposé dans les placards, auxquels ni Mme Fourneret ni Mme Lussiaud, qui ont toutes les deux des GS, ne peuvent avoir accès. Mme Lussiaud explique avoir emporté le maximum de jeux et matériel à Ozan durant l'été mais que l'espace dédié au rangement étant bien plus réduit à Ozan, tout le matériel de Reyssouze n'a pu être déménagé. Mme Lussiaud déplore le fait de devoir demander l'accès à cette salle de classe alors qu'elle a passé de nombreuses années dans cette école, ce qu'elle voit comme un manque de confiance. Elle explique que les 6 GS ont droit aussi au matériel, du matériel varié pour travailler toutes les notions du programme.

Mme Fourneret rappelle qu'il y a aussi des GS à Reyssouze, 14 GS et que l'école maternelle comprend toujours 3 niveaux PS MS GS même si une classe a fermé. Elle signale qu'elle n'a pas de matériel de grands alors qu'elle a 14 GS à Reyssouze. Elle déplore également le fait de devoir faire des activités qui nécessitent du calme comme la phonologie dans les couloirs avec un tableau mobile lors du décloisonnement des GS en début d'après midi. Elle regrette que les enfants ne puissent pas bénéficier de cette classe pour une utilisation du vidéoprojecteur, pour des activités d'Anglais avec Eve l'intervenante le mardi matin ou encore ce jeudi jour de conseil d'école où une intervenante de la ludothèque est venue proposer des jeux de société aux enfants des 2 classes avec le soutien de quelques parents.

Mme Pesenti explique qu'elle ne peut pas parler à la place des représentants de la commune de Reyssouze puisqu'il s'agit d'une salle de l'école maternelle et que cette question a fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal de Reyssouze. Néanmoins il lui semble que l'accès de cette classe a été refusé en tant que salle de classe à utiliser. La question du ménage avait été évoquée mais il est précisé que les heures de ménage n'ont pas été diminuées malgré la fermeture d'une classe. Il est également rappelé qu'il s'agirait d'une utilisation pour des activités non salissantes ou pour pouvoir retirer du matériel utile aux GS.

La commune de Reyssouze n'étant pas représentée lors de ce conseil, il est décidé que ce point serait abordé par Mme Fourneret avec les DDEN lors de leur prochaine visite à l'école maternelle de Reyssouze. Un représentant des parents d'élève se propose aussi de faire un courrier à la municipalité de Reyssouze mais dans un premier temps la priorité est donnée aux DDEN.

⇒ Sujet 8 : Modalités d'accompagnement des élèves en difficulté – plaquette RASED

Document complémentaire à celui transmis avec l'invitation :

<https://view.genial.ly/65200e6ce8c5250011308e8c/presentation-missions-r>

M Mathy commence par un rappel de ce qu'est le RASED : dispositif pour aider un enfant qui rencontre des difficultés à l'école : difficultés pour apprendre, avoir des relations sereines avec les autres, respecter les règles de vie, avoir envie d'aller à l'école, avoir confiance en soi, avoir le désir d'apprendre et de grandir, comprendre le sens de l'école et de la vie d'écolier..(plaquette du RASED qui rappelle les différentes missions et démarches)

Actuellement le RASED du secteur est constitué d'une seule personne :

- une enseignante à dominante pédagogique – Mme Myriam Lacour
- pas de psychologue pourtant très importante pour le suivi des élèves, lors des équipes éducatives, pour les GEVASCO pour les demandes d'AESH ..
- pas de maître G, un enseignant rééducateur qui travaille davantage sur l'attitude de l'enfant face aux apprentissages, son métier d'élève. Il en resterait 2 sur l'Ain pour 50 il y a 10, 15 ans.

Les maîtres G faisaient beaucoup de dépistage en maternelle face aux enfants qui n'arrivaient pas à devenir élève.

Les instructions officielles insistent pourtant sur l'importance de ces 3 formes d'interventions et donc d'intervenants. M Mathy demande à ce que figure dans le compte-rendu le lien vers ces instructions officielles : <https://www.education.gouv.fr/les-reseaux-d-aides-specialisees-aux-eleves-en-difficulte-rased-11312>

M Mathy souligne que l'aide aux enfants en difficulté est de plus en plus reportée hors temps scolaire : APC, soutien renforcé après l'école, stages de réussite aux petites vacances...alors que le temps scolaire est souvent déjà très difficile ou long pour ces enfants en difficultés.

Un certain nombre d'enfants bénéficient de l'accompagnement d'AESH (Accompagnant des élèves en situation de handicap) dans les écoles de Reysouze, Ozan et Boz.

M Mathy exprime l'inquiétude des enseignants qui auraient besoin de RASED complets : psychologue, maître E et maître G, en capacité d'intervenir auprès des élèves sans distinction de cycle. De nouveaux protocoles sont néanmoins mis en place comme le protocole DICS avec des enseignants qui interviennent en situation de tension dans une classe avec des enfants très perturbateurs. Néanmoins ces situations d'urgence sont différentes des interventions régulières des maîtres du RASED qui ont une formation très pointue sur les difficultés psychologiques de l'enfant.

⇒ Sujet 9 : Echanges autour des notions de harcèlement/intimidation à l'école

Une animation de type Qsort est proposée pour échanger sur les représentations de chacun autour du thème très médiatisé du harcèlement.

Un protocole Phare de prévention au harcèlement a été mis en place sur la circonscription de Bâgé. Les démarches sont en cours : formation des directeurs, des personnels spécialisés...

Comme tous les ans, un travail avec les enfants est mené autour de cette problématique. M Mathy explique que cette année, l'administration a demandé aux enseignants de faire passer un questionnaire aux élèves, dès le CE2, sous la forme d'une auto-évaluation pour avoir leur ressenti et repérer d'éventuelles situations de harcèlement ou d'intimidation à l'école et autour de l'école (car, cantine, garderie...).

M Mathy précise que les enseignants ont laissé le choix aux élèves de noter leur prénom sur la feuille. Comme tous les ans, les CM2 bénéficieront de la démarche « permis internet » avec la gendarmerie de Pont-de-Vaux pour les inciter à un usage d'Internet vigilant et responsable avec un éclairage sur les risques de cyber-harcèlement.

Pour la réalisation de l'animation Q-SORT un questionnaire est distribué à chaque membre du conseil : questionnaire avec 10 affirmations sur le thème du harcèlement à numéroté suivant l'adhésion ou non à cette affirmation.

Exemples :

Affirmation 1 : Brimades, moqueries, harcèlement : mots différents pour finalement dire la même chose

Affirmation 2 : Pour mettre fin à une situation de harcèlement, la sanction est obligatoire.

Etc...

Quand les fiches ont été complétées, l'animation commence : chaque membre du conseil vient se placer sous une affiche collée au mur de la salle en fonction de sa réponse à l'affirmation énoncée. (5 affiches : totalement d'accord, d'accord, ambivalence/neutralité, pas d'accord, total désaccord)

Ce jeu a permis de nombreux échanges, discussions entre les membres du conseil. Il a montré les différences de points de vue, les avis divergents sur certains points, les ressentis personnels multiples en fonction du vécu de chacun.

⇒ Sujet 10 : Journées portes-ouvertes sur le RPI et/ou matinée des parents

M Mathy explique qu'il aimerait avoir l'avis du conseil concernant différentes formules possibles pour la présentation des écoles du RPI aux nouveaux parents mais aussi aux parents des enfants déjà scolarisés.

Rappel : chaque école organise déjà une porte-ouverte dans l'année :

- Boz : accueil des nouveaux CE2-CM1 et présentation de chants, histoires... par les CM1-CM2

- Ozan : spectacle musique et visite des GS en fin d'année sur le site d'OZAN

- Reyssouze : découverte de l'école maternelle et inscriptions

A deux reprises, une porte-ouverte de l'ensemble du RPI a été organisée un samedi matin (en 2019) et un vendredi soir (en 2020) fin janvier.

Le projet était de permettre aux familles de :

- (re)découvrir les locaux et la scolarité sur le RPI (école, cantine, garderie, car),
- rencontrer les enseignants, les élus, le Sou,
- s'informer sur les inscriptions,
- découvrir des animations et surprises (anciennes photos de classe, arbres à textes, productions arts visuels...)
- prendre une petite collation pour un partage convivial.

Une vidéo de présentation du RPI et de ses acteurs avait été réalisée et diffusée sur le Blog du RPI

« Une scolarité sur 3 villages »

<https://rpibor.marelle.org/2020/01/25/une-scolarite-sur-3-villages/>

Les enseignants se posent la question de la pertinence de reproduire ce type d'initiative afin de faire la promotion du RPI et inciter les nouvelles familles à le rejoindre.

Une autre piste serait la mise en œuvre d'une matinée parents, un samedi matin, comme l'a organisée l'école de Gorrevod.

Ils avaient prévu 3 intervenantes :

- une **infirmière** pour rappeler aux parents l'importance du sommeil sur la journée de l'enfant, les méfaits des écrans sur leurs apprentissages et l'importance de l'alimentation,
- une **psychologue** pour donner des infos sur le harcèlement et sur les écrans également à travers le cyber-harcèlement,
- **deux orthophonistes** pour donner les signes d'alertes par rapport au langage, savoir quand s'inquiéter déjà avant l'entrée à l'école maternelle. Elles ont donné des astuces pour stimuler les enfants avant l'arrivée à l'école, sur les différentes manières de les faire parler, compter, réfléchir... dans la vie de tous les jours.

L'infirmière et la psychologue sont des parents d'élèves qui étaient intervenues à titre gratuit.

L'orthophoniste faisait partie de l'association OP01 (Orthophonie et prévention dans l'Ain).

La mairie avait mis à disposition une personne pour garder les enfants des parents qui ne pouvaient pas faire autrement (sur inscription).

M Mathy explique que ces deux formules ont des objectifs bien distincts et il demande l'avis des membres du conseil.

Les représentants de parents trouvent intéressant que chaque école soit libre de proposer la formule qui convient le mieux aux enseignants et insistent sur l'importance pour les parents d'avoir la possibilité de visiter l'école où leur enfant sera inscrit l'année suivante. Un représentant de parent exprime également l'intérêt de pouvoir visiter les 3 écoles mais la contrainte du temps est également rappelée.

L'intérêt de la vidéo diffusée sur le blog du RPI est également souligné tout en expliquant que celle-ci ne remplace pas le contact réel avec les enseignants et les locaux.

Une proposition de flyer avec les dates des 3 portes ouvertes de chaque école du RPI est suggérée, permettant à toutes les familles qui le souhaitent de s'y rendre.

M Mathy conclut ce point en évoquant l'ouverture de « **La Maison des Familles et de la Parentalité Bresse et Saône** » située au 7 avenue Adrien Thierry sur la commune de Pont-De-Vaux. (ouverte depuis le Mardi 5 Septembre 2023)

Lieu d'accueil et d'écoute, de référence, de services, de support, d'aide et d'entraide aux familles, cette association subventionnée par la CAF et la MSA propose du soutien et de l'accompagnement aux familles qui peuvent se sentir dépassées par une situation ou qui désirent simplement s'outiller pour améliorer leur qualité de vie familiale.

Chaque mois, des cafés parents, des ateliers parents-enfants, des p'tits déjs en famille, des soirées discussions et bien d'autres animations seront proposées, pour une adhésion de 10 euros.

Ouverture les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et les samedis de 9h à 12h. Contact : maisonfamillesparentalite01@gmail.com

⇒ Sujet 11 : Questions transmises/diverses

M Mathy indique qu'une question a été transmise au conseil d'école mais hors délai et ne pouvant donc pas être débattue lors de ce conseil d'école.

Néanmoins la parole est laissée au représentant de parent pour énoncer la question : le temps de cantine à Ozan serait beaucoup trop long et trop contraignant, on demanderait aux enfants de ne pas parler pendant le temps de repas. Les enfants resteraient assis longtemps, les dames de cantine nettoyant les tables à la fin du service. Les enfants n'ont pas de récréation ni avant ni après le temps de cantine.

Mme Pesenti prend la parole pour expliquer que les enfants peuvent discuter à la cantine, ont le droit de parler entre eux puisqu'elle s'est rendue à la cantine pour voir le fonctionnement. Elle invite les parents à se rendre également à la cantine. Mme Pesenti explique que les enfants n'ont en revanche pas le droit de crier, de jouer avec la nourriture, que les tables sont débarrassées par les enfants eux-mêmes et que le ménage est réalisé seulement après la sortie des enfants.

M Dupaquier souligne que le temps est une question centrale dans ce moment de cantine et que peut être la solution serait la mise en place de deux services. Cette proposition est rejetée par Mme Pesenti en raison de la nécessité de personnels supplémentaires, ce qui engendrerait des coûts pour le SIVOS.

Mme Lussiaud explique également que le temps d'attente est long avant d'aller à la cantine puisqu'il y a peu de sanitaires et de lavabos et que les enfants viennent se laver les mains à tour de rôle par groupe de 2 ou 3. Les enfants partent à la cantine vers 12h10, 12h15 et reviennent en dehors des heures de reprise, vers 13h20 voire 13h25 alors que l'accueil dans la cour débute à 13h15. Les enseignants précisent qu'ils laissent alors un temps de récréation aux enfants.

Mme Pacoret explique que des parents enlèvent leur enfant de la cantine quand ils le peuvent car certains enfants vivent mal ce temps de cantine. Des enfants rapportent aux parents qu'ils ne mangent pas assez, qu'on refuse de les servir une deuxième fois. Mme Pesenti explique que les portions sont définies par RPC et qu'elles varient en fonction des plats proposés. Elle ajoute qu'il y a effectivement un malaise au niveau de la cantine d'Ozan, que les enfants sont nombreux à manger à la cantine, avec, de plus, quelques enfants avec des problèmes de comportements. Ces familles sont reçues au SIVOS et des solutions sont recherchées mais peut être que la sanction avec éviction de la cantine sera envisagée.

Sur le plan humain, Madame Grossiord précise qu'il serait regrettable que des enfants présentant des troubles du comportement se voient refuser l'accès à la cantine.

M Mathy propose de remettre le sujet à l'ordre du jour du prochain conseil.

La séance est levée.

Procès-verbal établi le 24 /11/2023

Le président, directeur de l'école :
MATHY Frédéric.

Les secrétaires :
RABUEL Valérie et ROUXEL Laetitia...